



Livret de l'étudiant·e 2018-2019

MASTER 1 MENTION DROIT DE L'ECONOMIE

Livret voté à la CFVU du 2 juillet 2018

UFR de Droit et science politique
Université Paris Nanterre - Bâtiment F
200 avenue de la République 92001 Nanterre Cedex
www.parisnanterre.fr



www.ufr-dsp.parisnanterre.fr

 **Université
Paris Nanterre**
 **UFR DSP**

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	3
PRESENTATION DE LA FORMATION	4
ORGANIGRAMME ET CONTACTS	6
UFR	6
FORMATION	6
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	7
MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR	8
SERVICES NUMERIQUES	9
EMAIL UNIVERSITAIRE	9
ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)	9
CALENDRIER UFR DSP 2018-2019	10
MASTER 1 DROIT DE L'ECONOMIE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2	11
M1 DROIT DE L'ECONOMIE – SEMESTRE 1	13
M1 DROIT DE L'ECONOMIE – SEMESTRE 2	15
BONUS AU DIPLOME	17
STAGES	18
MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS	19
MODALITES GENERALES	19
MODALITES SPECIFIQUES	19
DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS	19
DELIVRANCE DU DIPLOME	19
CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES	20
CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE	24

AVANT - PROPOS

Bienvenue à l'UFR Droit et science politique !

L'UFR Droit et science politique de l'Université Paris Nanterre a pour ambition non seulement de former des juristes de haut niveau mais, au-delà, des acteurs du monde contemporain dotés d'esprit critique et d'initiative.

Depuis sa création, son projet pédagogique est celui d'une faculté de droit et de science politique innovante, favorable à la pluridisciplinarité et au droit comparé, ouverte sur le monde, les nouvelles technologies et les milieux professionnels, et irriguée par une recherche originale, théorique et appliquée. Les parcours de nombreux anciens étudiants dans les champs du droit, de la politique, de l'économie, des médias ou des relations internationales témoignent de la richesse et de la qualité des formations offertes.

L'UFR DSP a l'ambition d'être un lieu d'enseignement pour tous, tout en offrant à chacun la possibilité d'un traitement relativement individualisé. Avec ses enseignants reconnus et dévoués à leur métier de pédagogues et de chercheurs, et avec son équipe administrative disponible, l'UFR DSP offre un environnement propice à des projets étudiants puis professionnels réussis.

Faire le choix d'étudier le droit et la science politique à l'Université Paris Nanterre, c'est s'engager sur un chemin exigeant et épanouissant.

D'une part, de la licence au doctorat, vous apprendrez, grâce aux méthodes traditionnelles et modernes d'enseignement, à réfléchir de façon rigoureuse et vous accumulerez des connaissances et compétences qui constitueront un bagage utile quelle que soit la voie que vous emprunterez plus tard. En outre, vous aurez très vite la possibilité d'étudier à l'étranger dans le cadre des nombreux accords que nous avons conclus avec d'excellents partenaires universitaires.

D'autre part, grâce à de nombreux modules, vous commencerez à envisager votre métier futur : stages obligatoires, rédaction de CV, participation à une audience, forum des métiers, « Clinique du droit », filières en alternance, l'Université de Paris Nanterre est en lien étroit avec le monde qui l'entourne, ne serait-ce que territorialement (le Palais de justice de Nanterre est à une station de RER de l'Université, et le quartier de La Défense à deux).

Enfin, durant toutes les années que vous passerez sur un campus de 32 hectares, lieu de vie et de culture, avec sa piscine, ses terrains de sport et ses espaces verts, vous aurez de multiples occasions de vous créer un réseau d'amis et de camarades, en vous livrant à des activités soit ludiques (cinéma, théâtre, sports), soit plus sérieuses (engagement associatif, concours de plaidoirie et d'éloquence, etc.).

Moyennant un esprit d'initiative et le respect de quelques règles essentielles à la vie en communauté, nul doute que vous saurez tirer le meilleur d'une *universitas* au sens plein du terme afin de vous forger un esprit bien fait, confiant et imaginatif, et qui vous permettra de voler de vos propres ailes, en France, en Europe et dans le monde.

Florence Bellivier et Pascal Beauvais, Co-Directeurs de l'UFR.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Objectifs. Dans le prolongement de la Licence Droit-économie, le Master 1 Droit de l'économie offre aux étudiants intéressés par le droit et l'économie une formation interdisciplinaire de haut niveau. Il s'agit de répondre aux nouvelles exigences du droit et de la régulation économiques, marquées par une montée en puissance de l'analyse économique. Dans un contexte de renforcement de l'évaluation du droit, dans laquelle les critères d'efficacité économique trouvent désormais une place importante, la maîtrise par le juriste des techniques et concepts économiques constitue incontestablement un atout majeur. C'est précisément cette connaissance approfondie du droit économique, alliant réflexion théorique (et critique) et applications pratiques, dans les domaines du droit (avec une prédominance de cours de droit) et de l'économie, que le Master 1 Droit de l'économie a pour objectif de transmettre aux étudiants.

Contenu. Dans une logique de décloisonnement des savoirs, et parce que le droit économique se prête particulièrement mal à la traditionnelle *summa divisio* droit public/droit privé, la formation comporte des enseignements aussi bien en droit privé (financement des entreprises, propriété intellectuelle, contentieux judiciaire) qu'en droit public (droit des contrats publics, contentieux public, droit public de la concurrence). La formation juridique est également dotée d'une forte dimension européenne et internationale (droit européen de la concurrence, droit international économique, european governance), certains cours étant d'ailleurs dispensés en anglais.

Si le Master 1 Droit de l'économie comporte une majorité d'enseignements en droit, les cours d'économie - orientés vers la concurrence, l'économie industrielle, les contrats - sont tous dispensés par des enseignants-chercheurs en économie. Les étudiants se forment ainsi aux études de cas, à l'analyse micro-économique, aux techniques économétriques et statistiques.

Perspectives. A l'issue du Master 1 Droit de l'économie, les étudiants désireux de poursuivre leur spécialisation en droit économique ont vocation à rejoindre le Master 2 Droit de l'économie. Cette formation leur ouvrira des débouchés naturels dans les autorités de régulation, les entreprises du secteur public, mais aussi en cabinet d'avocats ou au sein de l'administration nationale ou européenne.

Ils peuvent aussi se diriger vers d'autres Master 2, qu'il s'agisse de droit des affaires, droit public de affaires, ou droit européen de l'économie.

Conditions d'admission :

Accès au M1 : Le M1 s'adresse aux étudiants issus de la Licence Droit-Économie, mais aussi plus largement (et après suivi d'une remise à niveau en économie proposée en septembre) de la Licence de Droit de Paris Nanterre. Il est également accessible à des étudiants issus d'autres formations (sur avis de la commission pédagogique), ainsi qu'aux salariés et aux demandeurs d'emploi en formation continue.

Les dispositifs de validation d'acquis à connaître :

En dehors des accès de plein droit, que vous soyez étudiant(e), salarié(e) ou demandeur d'emploi en formation continue, plusieurs dispositifs de validation vous permettent :

1/ d'entrer dans cette formation sans avoir le diplôme de niveau inférieur :

- Validation des Acquis Académiques (VAA) ;
- Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (anciennement VAPP).

2/ d'obtenir ce diplôme sans pour autant reprendre des études

- Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- Validation des Etudes Supérieures (VES).

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez-vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

ORGANIGRAMME ET CONTACTS

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

UFR

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

Formation

Secrétariat Master 1 Droit économie

Lamya KABAOU, bâtiment F, bureau E04

☎ 01 40 97 77 15, @: lamya.kabaoui@parisnanterre.fr

Responsable(s) de la formation :

Mme Claire MONGOUACHON

@: cmongouachon@parisnanterre.fr

Renseignements pratiques

Site de l'UFR DSP : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

Accueil et Information Etudiant :

Entresol du bâtiment F, bureau E08, ☎ 01 40 97 77 59

Stages et insertion professionnelle :

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32 <http://stages.parisnanterre.fr>

Bibliothèque de l'UFR-DSP :

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎ 01 40 97 77 11

Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT : <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

Site de communication des résultats : sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

Service des diplômes :

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

Service des Bourses :

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

Service de la Formation Continue :

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Service des Affaires culturelles :

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

Service Handicap et accessibilité :

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

Service médical:

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

Action sociale étudiant :

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

<p><u>Collège des professeurs</u> ARCHAN Christophe BENLOLO CARABOT Myriam BOURASSIN-BACHMANN Manuella BOUSSARD Sabine CHAIGNEAU Aurore COHEN Antonin ROBINE David Le PILLOUER Arnaud WOLMARK Cyril THOUVENIN Jean-Marc</p>	<p><u>Collège des maîtres de conférences et doctorants</u> BALLOT-LENA Aurélie BONELLI Laurent BOUJEKA Augustin BORIES Clémentine GROSBON Sophie LANNEAU Régis MEYER Julie OMARJEE Ismael BARTHE Denis NICOLAS Valérie ROZEZ Sophie</p>
<p><u>Collège du personnel administratif</u> JORRE Isabelle IBORRA Sylvie THOMAS Lydéric</p>	<p><u>Collège des usagers - étudiants</u> LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés) SHEYBANI Niki (UNI) PISA BURGOS Maxime (FAX) MILLIAT Karen (FAX) KASEM Sabrina (UNEF) GRAILLAT Nathan (UNEF) DESIRE Coralie (UNEF) SIROT Mathieu (UNEF) DUBOIS Emmeline (UNEF)</p>
<p><u>Collège des personnalités extérieures</u> DIJOUX Stéphanie, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE DOBKINE Michel, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM DUMONTET Benoît, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC) MIGNARD Jean-Pierre, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris PELLETIER Marc, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières SCHEFFLER Catherine, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP SIBONY Anne-Lise, Professeur à l'Université de Liège WAUQUIER Vincent, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières</p>	

SERVICES NUMERIQUES

Email universitaire

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

Espace Numérique de Travail (ENT)

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

CALENDRIER UFR DSP 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon le calendrier général de l'université
- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

-portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.

-ou directement à partir de l'URL : <https://ufr-dsp.parisnanterre.fr/secretariats-pedagogiques-672151.kjsp?RH=1465225016781&RF=1459866117201>

1 ^{er} SEMESTRE	2 ^{ème} SEMESTRE
<p style="text-align: center;">Journée de Pré rentrée Mardi 4 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des cours magistraux Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Début des TD Lundi 17 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de la Toussaint Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine de révision tutorée Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Semaine des partiels et dérogatoires Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1er semestre de la 1^{ère} session Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;">Vacances de fin d'année Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 1^{er} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p>	<p style="text-align: center;">Début des cours magistraux lundi 14 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Début des TD lundi 21 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances d'hiver Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Semaines des partiels et dérogatoires Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Vacances de printemps Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens du 2^{ème} semestre de la 1^{ère} session Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 1 Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">semaine de révision tutorée intersession du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Examens de la 2^{ème} session (rattrapage) Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p style="text-align: center;">Jury session 2 Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p>
Jours fériés	
<ul style="list-style-type: none"> • Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018 • Armistice : Dimanche 11 novembre 2018 • Noël : Mardi 25 décembre 2018 • Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019 • Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019 • Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019 	<ul style="list-style-type: none"> • Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019 • Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019 • Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019 • Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019

MASTER 1 DROIT DE L'ECONOMIE SEMESTRE 1 ET SEMESTRE 2

MASTER 1 DROIT DE L'ECONOMIE

SEMESTRE 1

3JECUF71 UE1 Droit Européen - 7,5 ECTS - 2 MATIERES								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
4,5	3JEC7003	Droit européen - Concurrence et secteur public Mme MONGOUACHON	20h00	15h00	Contrôle continu dont une épreuve finale de 3h00		Ecrit	3h00
1 matière obligatoire à CM :								
3	3JDC7775	European Governance Mr BODEAU-LIVINEC	36h00	-	Ecrit ou Oral	1h30 -	Oral	-
3JECUF72 UE2 Introduction au droit financier - 3 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
3	3JEC7004	Droit bancaire et financier Mr RUET	20h	-	Ecrit	1h30	Oral	-
3JECUF73 UE3 Droit du marché 1 - 3 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
3	3JDD7481	Droit de la propriété intellectuelle Mr RAIMOND	36h00	-	Ecrit ou Oral	1h30 -	Oral	-
3JECUF74 UE4 Economie de l'action publique- 7,5 ECTS - 2 MATIERES								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
4,5	3EED7771	Economie de la concurrence Mr SOUAM	24h00	16h00	Contrôle continu dont une épreuve finale de 2h00		Ecrit	2h00
1 matière obligatoire à CM :								
3	3JEC7006	Economie publique et régulation Mme EL BADAoui	24h00	-	Contrôle continu dont une épreuve finale de 2h00		Ecrit	2h00
3JECUF75 UE5 Economie des contrats - 4,5 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
4,5	3EED7772	Economie des contrats Mr MELCARE	24h00	16h00	Contrôle continu dont une épreuve finale de 2h00		Ecrit	2h00
3JECUP71 UE6 Techniques quantitatives - 4,5 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
4,5	3JEC7005	Econométrie et statistiques Mr FREMIGACCI	20h00	10h00	Contrôle continu dont une épreuve finale à l'Oral		Oral	-

SEMESTRE 2								
3JECUF81 UE1 Droit et économie de la concurrence - 9 ECTS - 2 MATIERES								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée épreuve finale	Nature	Durée
2 matières obligatoires à TD :								
4,5	3EED8792	Régulation and antitrust Mme COSNITA LANGLAIS	24h00	16h00	Contrôle continu dont une épreuve finale de 2h00		Ecrit	2h00
4,5	3JEC8004	Droit public de la concurrence Mr CAMUS	20h00	15h00	Contrôle continu dont une épreuve finale de 3h00		Ecrit	3h00
3JECUF82 UE2 Droit de l'action publique - 6 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
6	3JDD8006	Droit des contrats publics Mme FOLLIOU-LALLIOT	36h00	18h00	Contrôle continu dont une épreuve finale de 3h00		Ecrit	3h00
3JECUF83 UE3 Contentieux - 3 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
3		Contentieux économique Mr LE BERRE / Mr WINTGEN	36h00	-	Ecrit ou Oral	1h30 -	Oral	-
3JECUF84 UE4 Droit du marché 2 - 4,5 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire :								
4,5	3JDD8218	Droit international économique Mr BODEAU	20h00	15h00	Contrôle continu dont une épreuve finale de 3h00		Ecrit	3h00
3JECUF85 UE5 Economie de l'entreprise - 3 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à CM :								
3	3JDD8842	Corporate Governance Mr STEF	24h00	-	Ecrit	2h	Ecrit	2h
3JECUP81 UE6 Projet personnel - 4,5 ECTS - 1 MATIERE								
					SESSION 1		SESSION 2	
ECTS	Code matière	Matières	CM	TD	Nature	Durée	Nature	Durée
1 matière obligatoire à TD :								
4,5	3JEC8008	Projet personnel Mme MONGOUACHON	-	-	Ecrit	-	Ecrit	-

Attention : Les étudiants inscrits en régime dérogatoire pour les Travaux Dirigés doivent se présenter à l'épreuve lors de la douzième semaine de TD (« partiels »).

M1 Droit de l'économie – Semestre 1

3JEC7003	Droit européen- Concurrence et secteur public	
<p>Programme : Le cours a pour objet de présenter les implications juridiques et concurrentielles liées à la réalisation du marché intérieur de l'Union européenne.</p> <p>Pierre angulaire de la construction européenne, le marché intérieur a rendu nécessaire l'instauration d'un corps de règles de concurrence applicables aux entreprises (ententes, abus de position dominante, concentrations). Mais le marché intérieur s'accompagne également de divers mécanismes d'encadrement des interventions économiques des Etats membres. Parfois prévus explicitement, ces mécanismes se sont surtout déployés sous l'effort d'interprétation de la Cour de justice. Se trouvent désormais appréhendées par le droit de l'Union européenne toutes les entités publiques susceptibles d'exercer une influence sur le marché intérieur, que celles-ci agissent en tant que qu'offreurs ou demandeurs de biens ou de services, ou comme régulateurs économiques. C'est sur cette double dimension, publique et privée, des règles de concurrence que le cours est bâti, en cohérence avec la spécialisation traditionnelle du Master.</p>		

3JDC7775	European Governance	Pierre BODEAU-LIVINEC
<p>Programme : The course focuses on the "crisis" of the governance within the European Union. Since the nineties indeed, many voices highlight concerns on what is deemed to be a "lack of democracy" in the European decision-making process and in the functioning of the European institutions as a whole.</p> <p>Thus, the course scrutinizes how the European institutions intend to manage such criticisms. Since 2001 – and the publication of the "European Commission White paper on the European governance" – this is indeed a main issue of the European agenda. In a critical perspective, the course discusses both the implementation and efficiency of various measures (European Ombudsman; European Citizens' right of initiative; Right of petition; etc.) that aim at putting "citizens closer to the European Institutions"</p>		

3JEC7004	Droit bancaire et financier	Laurent RUET
<p>Programme : Le cours comporte une brève présentation des structures du droit bancaire en introduction ; le compte (de dépôt et courant) et ses opérations ; les opérations de crédit (surtout crédit à la consommation et crédit immobilier).</p>		

3JDD7481	Droit de la propriété intellectuelle	Sébastien RAIMOND
<p>Programme : Le cours est une introduction qui envisage l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur les conditions de la protection. Ainsi, l'étude porte, d'une part, sur le droit de la propriété industrielle (le brevet, la marque, les dessins et modèles, le certificat d'obtention végétale, la topographie des semi-conducteurs) et d'autre part, sur le droit de la propriété littéraire et artistique (le droit d'auteur et les droits voisins). Au-delà de la présentation introductive générale, différents grands thèmes transversaux sont aussi abordés : contrefaçon, licence, concurrence, etc.</p>		

3EED7771	Economie de la concurrence	Saïd SOUAM
<p>Programme : L'objectif du cours est d'initier les étudiants aux outils utilisés par les économistes pour analyser la concurrence. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur le pouvoir de marché des entreprises. Après avoir défini cette notion, ses principales sources sont étudiées (différenciation des produits, publicité, inertie des consommateurs). Certaines conséquences du pouvoir de marché sont ensuite analysées (principales formes de discrimination par les prix, la qualité, etc. ; les ventes liées). Dans un second temps, l'accent est mis sur les interactions stratégiques entre les entreprises et comment l'analyse économique permet de proposer des outils pertinents pour non seulement les analyser <i>ex post</i> mais également <i>ex ante</i>. C'est ainsi que seront successivement abordées en détail la collusion entre entreprises, les fusions horizontales, les restrictions verticales, la prédation et la Recherche & Développement.</p>		

3JEC7006	Economie publique et régulation	Éliane EL BADAOU
<p>Programme : Quelles sont les fonctions de l'Etat ? Quels biens et services doit-il produire ? Et comment doit-il financer ses dépenses ? Comment l'Etat affecte-t-il l'économie ? L'Etat doit-il corriger les résultats du marché ?</p> <p>L'économie publique étudie les justifications (l'éthique et la justice et les défaillances de marché) et les effets de l'intervention de l'Etat dans l'économie. L'élargissement de l'analyse dans les secteurs des transports, de l'environnement, de la santé, des télécommunications, etc. a permis des avancées importantes en matière de tarification, de concurrence et de réglementation/régulation. L'économie publique se consacre au rôle fondamental joué par l'Etat dans l'économie et aux formes diverses de l'intervention publique : fiscalité, régulation, services publics, assurances sociales et redistribution.</p> <p>L'économie publique relève de la microéconomie. Les principes de base de la microéconomie sont donc des prérequis pour ce cours. Dans le cadre de ce cours, nous développons les fondements normatifs de l'économie publique (théorèmes de l'économie du bien-être, efficacité et équité) ainsi que les défaillances du marché justifiant, sous certaines conditions, l'intervention publique (les externalités, le monopole naturel, les biens collectifs).</p>		

3EED7772	Economie des contrats	Alessandro MELCARE
<p>Programme : Ce cours est consacré à l'analyse du droit des contrats dans une perspective économique. L'efficacité sera utilisée comme critère principal pour comprendre la négociation précontractuelle, l'exécution des obligations et la rupture des contrats. Une attention particulière sera accordée à l'efficacité des recours juridiques à la non-exécution contractuelle afin de montrer comment l'économie peut compléter la théorie juridique.</p>		

3JEC7005	Econométrie et statistiques	Florent FREMIGACCI
<p>Programme : Découvrir et se familiariser avec les différentes techniques économétriques. Mettre en application les connaissances acquises lors de la lecture d'articles d'économétrie appliquée et la réalisation d'études empiriques sous le logiciel SAS.</p>		

M1 Droit de l'économie – Semestre 2

3EED8792	Regulation and Antitrust	Andreea COSNITA-LANGLAIS
<p>Programme : Ce cours est destiné à familiariser les étudiants avec les principes d'application de la régulation sectorielle et de la politique de la concurrence. Sur la base des notions indispensables d'économie industrielle (cf cours d'Economie de la Concurrence au S1), les étudiants devront s'approprier (d'abord comprendre, ensuite évaluer) l'analyse économique qui sous-tend les décisions des autorités de régulation sectorielle et des autorités de la concurrence.</p> <p>Ce cours est dispensé en anglais.</p>		

3JEC8004	Droit public de la concurrence	Aurélien CAMUS
<p>Programme : Le droit public de la concurrence est né de l'application ou de l'opposabilité des règles concurrentielles aux personnes publiques. L'objet de la matière est d'analyser les rapports entre le jeu concurrentiel et les personnes publiques, soit en tant qu'autorités normatives, soit en tant qu'opérateurs publics. Le droit public de la concurrence poursuit un triple objectif. D'abord, il s'agit de comprendre comment l'action de l'administration peut être saisie par le droit de la concurrence, lequel initie une « réécriture économique » des grandes catégories du droit administratif, telles que le service public ou la puissance publique.</p> <p>Ensuite, il s'agit de saisir la place du juge administratif dans l'application du droit de la concurrence : comment s'est opérée la greffe des règles concurrentielles dans le contrôle de l'administration ?</p> <p>Enfin et surtout, se pose la question de l'autonomie du droit public de la concurrence : peut-on déceler une spécificité dans l'application des règles concurrentielles aux personnes publiques ? Les particularités de l'action administrative sont-elles prises en compte ?</p>		

3JDD8006	Droit des contrats publics	Laurence FOLLIOT-LALLIOT
<p>Programme : Ce cours est un des piliers du droit public des affaires. A partir de l'étude des règles des contrats administratifs, essentiellement forgées par la jurisprudence administrative, ce cours explore les nouvelles dimensions du droit de la commande publique. Un droit aujourd'hui profondément renouvelé par les textes européens, en voie de codification, à l'origine d'innovations dans le contentieux, et au carrefour entre les questions de concurrence, de gouvernance publique, de développement durable et du protectionnisme économique (comme l'illustre le débat sur la "Clause Molière" en 2017). Ainsi l'étude du droit des concessions et des Partenariats Publics Privés permet d'aborder les montages des grands projets d'infrastructures, tandis que l'examen du déroulement de la passation des marchés publics permet de comprendre les défis de la lutte contre la corruption ou ceux de la dématérialisation des achats publics. L'ensemble du cours est présenté en format PowerPoint qui permet une actualisation régulière.</p>		

3JEC8008	Contentieux économique	Christophe LE BERRE Robert WINTGEN
<p>Programme : Ce cours a pour but de livrer aux étudiants un aperçu de la procédure contentieuse devant les juridictions judiciaires qu'administratives. Il comprend deux parties assurées respectivement par deux enseignants. Il fait l'objet d'un unique examen.</p> <p>Partie 1 (contentieux judiciaire). Le cours de contentieux judiciaire traite des règles de procédure applicables devant les juridictions de l'ordre judiciaire. Il s'agit, d'une part, des principes généraux, applicables à toutes les procédures judiciaires, tels les principes du contradictoire ou de la publicité des débats. Il s'agit, d'autre part, des règles propres aux différentes juridictions de l'ordre judiciaire: les procédures orales (tribunal d'instance, conseil de prud'hommes) et écrites (tribunal de grande instance), ainsi que la procédure, particulièrement contraignante, applicable devant les juridictions supérieures (cours d'appel et Cour de cassation).</p> <p>Partie 2 (contentieux administratif). Ce cours a pour objet de présenter le contentieux économique des personnes publiques dans sa diversité. Après un rappel des grands principes applicables à la matière, le cours aborde le contentieux des autorités de régulation, sous l'angle tant des procédures applicables à ces autorités (notamment en ce qui concerne le prononcé de sanctions) que du contrôle juridictionnel de leurs décisions. Le cours traite ensuite du contentieux de l'action économique des personnes publiques (interventions unilatérales et contractuelles).</p>		

3JDD8842	Corporate Governance	Nicolas STEF
<p>Programme : Ce cours explore les fondements de l'analyse de la gouvernance des entreprises. On insiste sur les théories principales des comportements financiers qui expliquent les interactions entre managers, actionnaires et créanciers (1), le contrôle des firmes (2), la structuration des packages de compensation (3), la politique des dividendes (4), l'environnement légal de la gouvernance (5) et le risque de faillite (6). Une grande variété de situations concrètes sera aussi considérée à titre d'illustration. A l'issue de cet enseignement, les étudiants sont en mesure d'analyser en termes d'efficacité la gouvernance d'une société, d'interpréter et comprendre les conséquences des décisions financières des managers, de fournir des conseils en matière de gouvernance, et de comprendre la pertinence financière des systèmes légaux et des réformes judiciaires notamment pour la valeur des firmes et la richesse des actionnaires.</p>		

3JEC8008	Projet personnel	Mme MONGOUACHON
<p>Programme : Le projet personnel consiste soit en la rédaction d'un mémoire de recherche, soit dans la réalisation d'un stage.</p> <p>Le mémoire de recherche, d'un volume compris entre 20 et 30 pages, devra porter sur un sujet en relation avec les enseignements au programme du M1 Droit de l'économie. Il est encadré par un enseignant référent qui évalue le travail écrit, sans que celui-ci ne fasse l'objet d'une soutenance orale.</p> <p>D'une durée minimale de 15 jours, le stage doit faire l'objet d'un rapport écrit compris entre 15 et 20 pages (hors annexes), sur la base duquel l'étudiant sera évalué. Les stages effectués durant l'été précédant l'année universitaire 2016-2017 peuvent être pris en compte. L'étudiant devra s'efforcer de valoriser son expérience professionnelle en tirant profit des enseignements suivis au cours de l'année universitaire. Il donne pas lieu à soutenance orale.</p>		

BONUS AU DIPLOME

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômes ».

STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

1/ Pour la formation initiale :

1/ Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez-vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

2/ Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez-vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

Contact pour les stages :

Isabelle JORRE

Entresol du bâtiment F

Bureau E13

i.jorre@parisnanterre.fr

2/ Pour la formation continue :

- Pour toute demande de stage dans le cadre d'une inscription au régime de la formation continue, les stagiaires doivent s'adresser au SFC, qui éditera une convention spécifique.

Contact : Service de la Formation Continue

Accueil : formation-continue@liste.parisnanterre.fr

Site : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

Contact pour la formation continue :

Nicole ARMOUDON

Bureau 101C

1^{ère} étages du bâtiment F

nicole.armoudon@parisnanterre.fr

Durée du stage : précisez la durée (*par exemple* : "3 mois" ; *proscrire absolument* "de 3 à 6 mois")

Date du début du stage : indiquez la date de début du stage : *par exemple* : "à partir de février 2018" ou *précisez s'il existe une période bloquée lors de la formation* (*par exemple* "février à avril 2018") **Attention, la durée du stage de la formation continue est financée à hauteur de 3 mois maximum (équivalent à 420 heures). Important** : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury.

MODALITÉS DE CONTRÔLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
 - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
 - Charte des étudiant-e-s d'échanges
 - Charte des sportifs de haut niveau

Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique " Maquette du diplôme droit de l'économie" pour chaque EC.

Le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande circonstanciée. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.

Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :

○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
Courriel : medecine-preventive@parisnanterre.fr

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34*
- *Courriel : handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.

Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

Les aménagements peuvent être les suivants :

1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.**

2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

Le service recruteur (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

7. L'utilisation d'aides techniques : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.

CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, injektive). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritus constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritus doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@parisnanterre.fr.